griculture de l'Est. Toutefois, le 4 février 1964, l'aspect public; tantôt quand je parlerai de la je crois, j'ai été nommé ministre de l'Im-sécurité, je me reporterai à des problèmes migration.

Comme on l'a indiqué précédemment—je pense que c'est le député de Carleton (M. Bell) qui l'a signalé—le ministère de l'Immigration, en vertu de la loi actuelle, est un des ministères les plus difficiles à diriger, principalement à cause de la somme de travail considérable qui est exigée du ministre dans tous les cas de revision et de décisions prises en matière d'Immigration et, aussi, parce que le ministre, étant donné la nature humaine des problèmes de l'immigration, ne peut pas s'acquitter de sa tâche d'une façon qu'on pourrait appeler mécanique.

Aucun ministre de l'Immigration, je pense, n'a jamais expédié des dossiers d'immigration avec rapidité et sans attention, sachant que la vie, l'avenir de personnes, d'enfants, d'amis pouvait être, du jour au lendemain, complètement modifiée par une décision prise dans un sens ou dans l'autre par le ministre de l'Immigration. C'est donc une tâche difficile et délicate que celle de se pencher sur un dossier d'immigration et d'essayer de tenir compte de tous les facteurs qui entrent en jeu et qui sont souvent fort contradictoires. Il s'agit de conditions de sécurité du pays, d'exigences en matière économique, de conditions sociales, humaines et politiques dans lesquelles des êtres humains ont été impliqués.

Je sais que cette tâche doit être accomplie et qu'elle l'est grandement par tous les ministres qui remplissent cette responsabilité mais, comme on l'a indiqué précédemment, et comme le rapport Sedgwick le signale, ceci prend le temps et les efforts d'un ministre de l'Immigration à un point tel que, bien souvent, il ne peut consacrer plus de temps à l'étude des problèmes d'ensemble des politiques d'immigration.

A l'époque où j'ai assumé mes fonctions, le ministère comprenait aussi la division des Affaires indiennes qui, comme on le sait, représente tout un monde de problèmes aussi humains mais aussi compliqués que ceux de l'immigration. J'indique ceci simplement pour signaler que lorsque je suis devenu titulaire du ministère de l'Immigration, je me rendais compte que j'acceptais une tâche lourde et fort délicate.

Monsieur le président, je pense qu'il est essentiel de donner certaines explications afin de mieux comprendre pourquoi ce problème de la discrétion ministérielle a été, à un moment donné, déféré à M. Sedgwick, qui a par la suite présenté un rapport qui constitue la base même du bill que nous étudions actuellement.

Les premiers problèmes, si vous voulez, auxquels j'ai dû faire face, à titre de ministre de l'Immigration—ici je parle simplement de

l'aspect public; tantôt quand je parlerai de la sécurité, je me reporterai à des problèmes plus particuliers concernant la sécurité, les cas de sécurité, et ceux qui avaient trait aux déserteurs de navires—ont suscité de nombreux débats à la Chambre.

Il s'agissait alors principalement de déserteurs de nationalité grecque, dont plusieurs avaient été traduits devant les tribunaux, particulièrement dans la région de Toronto.

On se souvient de la campagne qui a été faite par les journaux de Toronto à cette époque-là, de la façon dont on traitait ce problème, de la façon scandaleuse dont les journaux de Toronto, principalement le Telegram, suivi du Globe and Mail et du Toronto Star, se comportaient à l'égard de ce problème des déserteurs de navires qui languissaient dans les prisons, dans le Don jail de Toronto et que les pauvres fonctionnaires du ministère de l'Immigration, à Toronto, détenaient dans ces prisons, d'une façon inhumaine. A ce moment-là, on tenait le ministre de l'Immigration responsable de tous les péchés d'Israël, relativement à ce problème des déserteurs de navires.

Devant l'opposition qui se manifestait dans les journaux de Toronto et à la Chambre, le gouvernement a décidé, pour en avoir le cœur net—à ma recommandation—de nommer un commissaire enquêteur pour étudier tous ces cas qui avaient été discutés, jour après jour, à la Chambre, à l'appel de l'ordre du jour, afin de voir justement de quoi il s'agissait et si ces journaux de la ville sainte par excellence avaient trouvé un bon sentier d'attaque contre un gouvernement libéral et un jeune ministre qui faisait ses premières armes en matière d'immigration.

• (4.40 p.m.)

Le choix de M. Sedgwick a été fort judicieux et a été salué par tous les partis à la Chambre. C'était un illustre conservateur qui n'avait aucune raison de vouloir faciliter la chose au gouvernement libéral, mais c'était aussi un homme qui avait de l'expérience en matière d'immigration. C'était un type qui avait pratiqué pendant de nombreuses années, qui pratiquait encore et qui était en mesure de juger des faits d'une façon objective, sans attitude partisane, et de rendre un jugement sur les faits tels qu'ils avaient été présentés.

Je regrette, monsieur le président, que la première partie du rapport Sedgwick, qui a été déposée à la Chambre le 2 avril 1965, l'ait été à une heure fort avancée, et qu'à ce moment-là j'étais malade—ma première maladie, monsieur le président, pas la deuxième. J'étais à l'hôpital, à ce moment-là, et ce premier rapport Sedgwick, que j'ai en main, ici, a été